



SwissLife

## Ma prévoyance.

Guide Swiss Life  
En collaboration avec les éditions  
du Beobachter

## Sommaire

### 3 Prévoyance individuelle

Quels sont vos projets pour la retraite? Faire un tour du monde? Entreprendre des travaux d'envergure dans votre maison et votre jardin? Vous engager dans une organisation? Prendre des leçons de trompette?

### 7 Assurances

Que se passerait-il si, soudainement, vous tombiez malade et vous vous retrouviez en incapacité de travail pendant plusieurs mois? Avant de songer à épargner pour votre retraite, il faut commencer par couvrir les principaux risques auxquels vous êtes exposé aujourd'hui.

### 10 Budget

Pouvez-vous vous permettre de partir à la retraite? Un budget précis met en évidence les éventuelles lacunes de financement et montre comment les combler. Dès aujourd'hui. Prenez votre calculatrice et faites-vous une idée claire de votre situation financière.

### 12 Epargne et placements

Le principe est simple: plus le rendement dégagé par votre épargne est élevé, plus vous serez à l'aise après votre départ à la retraite. Seul hic: les risques liés aux placements...

## En savoir plus

- [www.ahv-iv.ch](http://www.ahv-iv.ch)  
Informations importantes au sujet de l'AVS, mementi, formulaires, adresses des caisses de compensation et des services compétents pour les prestations complémentaires, liens directs
- [www.bankingombudsman.ch](http://www.bankingombudsman.ch)  
Instance de médiation en cas de problèmes avec une banque
- [www.beobachter.ch](http://www.beobachter.ch)  
Informations détaillées; conseils juridiques sous [www.beobachter.ch/beratung](http://www.beobachter.ch/beratung) (en allemand uniquement)
- [www.budgetberatung.ch](http://www.budgetberatung.ch)  
Modèles pour votre budget personnalisé, exemples
- [www.chaeis.net](http://www.chaeis.net)  
Fondation institution supplétive LPP; informations pour les indépendants qui souhaitent s'assurer à titre facultatif
- [www.comparis.ch](http://www.comparis.ch)  
Comparaisons des primes des caisses maladie et des assurances
- [www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch)  
Office fédéral des assurances sociales; informations sur les initiatives politiques et les nouveautés légales
- [www.ombudsman-assurance.ch](http://www.ombudsman-assurance.ch)  
Ombudsman de l'assurance privée et de la Suva

## PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

# Le bon moment

Quels sont vos projets pour la retraite? Faire un tour du monde? Entreprendre des travaux d'envergure dans votre maison et votre jardin? Vous engager dans une organisation? Prendre des leçons de trompette?

Une chose est certaine: vous aurez très probablement assez de temps pour réaliser vos rêves. Un homme aujourd'hui âgé de 65 ans a, en moyenne, encore près de 20 années devant lui, et une femme de 64 ans, près de 24. Mais qu'en est-il du financement de vos rêves? Quelques privilégiés n'ont pas à se soucier de leur avenir matériel. La plupart d'entre nous, par contre, doit planifier à temps sa prévoyance afin de garantir sa sécurité financière après le départ à la retraite.

### Système des trois piliers

En Suisse, la prévoyance vieillesse repose sur le système des trois piliers: le 1<sup>er</sup> pilier – l'AVS/AI – doit couvrir les besoins vitaux à la retraite. Le 2<sup>e</sup> pilier – la prévoyance professionnelle assurée dans le cadre de la caisse de pensions (CP) – doit permettre de maintenir le niveau de vie habituel. Cependant, les prestations versées par ces deux piliers sont souvent insuffisantes. D'où l'importance du 3<sup>e</sup> pilier – la prévoyance individuelle facultative –, qui doit permettre de combler les lacunes de prévoyance.

**L'AVS** Toutes les personnes domiciliées et/ou travaillant en Suisse y sont obligatoirement assurées et doivent payer des cotisations. L'employeur déduit les cotisations des salariés directement de leur salaire. Les indé-

pendants et les personnes sans activité lucrative, par contre, doivent s'en acquitter individuellement.

• **Chaque année sans paiement de cotisations entraîne une diminution de la rente.** Vous pouvez vérifier l'état de vos cotisations en demandant un extrait de votre compte individuel auprès de l'AVS ([www.ahv-iv.ch](http://www.ahv-iv.ch) → Mémentos & Formulaires → Demande d'extrait de compte). Vous pouvez également charger un conseiller en prévoyance de vous procurer les chiffres.

» **Mot clé «Prestations complémentaires»**  
Les rentes de l'AVS doivent couvrir les besoins vitaux. D'un montant maximum de 2370 francs par mois (état 2020), elles sont toutefois insuffisantes. C'est pourquoi les rentiers AVS ayant une situation financière modeste peuvent prétendre, sous certaines conditions, à des prestations complémentaires.

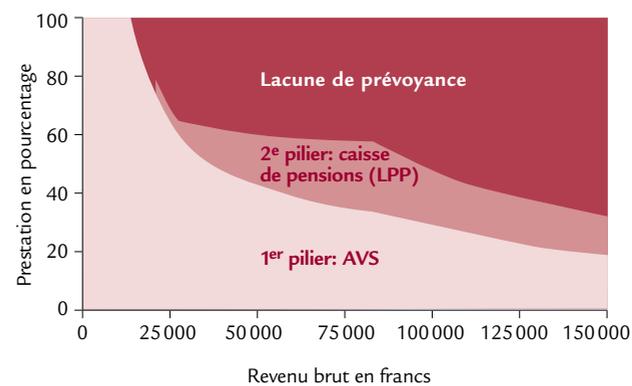
**La caisse de pensions** Le 2<sup>e</sup> pilier est avant tout une assurance d'épargne; à ce jour, les personnes actives dans notre pays ont accumulé environ 800 milliards de francs à ce titre. Les salariés qui touchent un salaire de

**Beobachter**  
EDITION

Ce guide a été conçu par Swiss Life en collaboration avec les Editions Beobachter. Il est publié par les Editions Beobachter.  
**Editeur:** Swiss Life, 8022 Zurich; © Ringier Axel Springer Schweiz AG, 8021 Zurich  
**Distribution:** Swiss Life, 8022 Zurich  
**Textes:** Käthi Zeugin, Editions Beobachter, en collaboration avec le Marketing de Swiss Life  
**Production:** Bruno Bolliger, Editions Beobachter  
**Edition:** Editions Beobachter, Ringier Axel Springer Schweiz AG

### Attention: lacune de prévoyance

Cherchez le montant de votre revenu annuel sur l'axe horizontal, puis reportez-vous à l'axe vertical pour voir quelle part (en %) de ce montant est couverte par l'AVS et la CP (minimum LPP). Pour pouvoir maintenir son niveau de vie habituel, il faut, suivant les besoins, entre 80 et 90% du revenu touché jusqu'ici.



### » Mot clé «Taux de conversion»

Le taux de conversion indique quel pourcentage sera appliqué à l'avoir de vieillesse lors de sa conversion en rente. Dans le régime obligatoire, il est de 6,8% pour les hommes et pour les femmes. En d'autres termes, 100 000 francs de capital vieillesse correspondent à une rente annuelle de 6 800 francs. La plupart des caisses de pensions prévoient des taux de conversion plus bas dans le régime subobligatoire. De nombreuses caisses de pensions envisagent aussi un taux mixte pour l'ensemble du capital.

21 330 francs ou plus par an sont obligatoirement assurés dans une CP. Les indépendants peuvent s'assurer facultativement. La prévoyance professionnelle est régie par la LPP, une loi qui prescrit uniquement des prestations minimales. De nombreuses institutions de prévoyance prévoient des presta-

- Les prestations de la CP auxquelles vous pouvez prétendre sont fixées dans le règlement. Le montant probable de votre future rente figure sur le certificat de prévoyance qui vous est remis chaque année par votre CP.

tions supérieures à ce minimum obligatoire, mais les écarts peuvent être considérables d'une caisse à l'autre.

### Aménager sa propre prévoyance grâce au 3e pilier

Etes-vous envahi par un sentiment de crainte diffuse à l'idée de dépendre un jour uniquement des rentes de l'AVS et de la CP? Grâce à la prévoyance facultative du 3e pilier, vous pourrez vous épargner des nuits blanches. Deux possibilités s'offrent à vous:

**Pilier 3a assorti d'avantages fiscaux** L'argent que vous versez dans le pilier 3a est lié. Sauf quelques rares exceptions, vous pouvez le toucher au plus tôt cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite. En contrepartie, vous bénéficiez d'avantages fiscaux: vous pouvez déduire vos versements de votre revenu imposable. Votre avoir 3a n'est assujéti ni à l'impôt sur la fortune ni à l'impôt sur le revenu et, lors de son paiement, il est imposé à un taux réduit.

**Épargne libre dans le pilier 3b** Les comptes d'épargne, les titres, un immeuble que vous louez, etc. sont autant d'exemples de l'épargne facultative dans le cadre du pilier 3b. Les assurances vie servent aussi souvent de garantie financière supplémentaire pour la retraite (cf. p. 12).

### » Mot clé «Déduction fiscale»

Les personnes affiliées à une CP peuvent déduire, en 2020, jusqu'à 6 826 francs au titre du pilier 3a. Pour les indépendants sans CP, le montant déductible s'élève à 20% du revenu net (34 128 francs au maximum). Les salariés dont le revenu est inférieur au minimum légal pour être affilié à une CP peuvent eux aussi procéder à une déduction de 20%.

### Définir ses objectifs

Ce sont les projets que vous formulez pour la retraite qui déterminent la somme d'argent dont vous aurez besoin. Faire le tour du monde à la voile vous coûtera plus cher que lire l'œuvre complète de Shakespeare, cela va sans dire. Et si, de plus, vous risquez d'avoir des problèmes de santé, il faudra prévoir une réserve en conséquence.

Le fait que vous soyez seul ou que vous ayez une famille change également la donne. Avez-vous un partenaire, un conjoint qui dépend de vous financièrement? Vos enfants seront-ils encore en formation, c'est-à-dire à votre charge, au moment où vous prendrez votre retraite? Vous attendez-vous à devoir donner un coup de pouce financier à vos parents âgés?

## ASSURANCES

## Gérer les risques de la vie

Que se passerait-il si, soudainement, vous tombiez malade et vous vous retrouviez en incapacité de travail pendant plusieurs mois? Avant de songer à épargner pour votre retraite, il faut commencer par couvrir les principaux risques auxquels vous êtes exposé aujourd'hui.

### Quel est le bon moment pour prendre sa retraite?

Il ressort de sondages que la majorité des personnes actives souhaitent prendre une retraite anticipée. Environ un cinquième des personnes qui partent aujourd'hui à la retraite peuvent le faire avant l'âge ordinaire de la retraite, ce qui représente un pourcentage élevé par rapport au reste de l'Europe. Mais qui dit retraite anticipée, dit diminution de la rente AVS. De plus, vous devrez continuer de payer vos cotisations AVS jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Du côté de la CP, il faudra également vous attendre à une réduction des prestations.

### Planifier sa prévoyance à temps

Les jeunes de 25 ans qui s'intéressent à leur prévoyance vieillesse et ouvrent un compte 3a sont plutôt rares. Il n'empêche que plus vous commencerez à planifier tôt, plus le résultat sera probant. Voici les grandes étapes:

**Vers 40 ans** Les années de formation et de voyage sont passées, vous avez gravi les premiers échelons de votre carrière. Vous êtes peut-être marié, avez des enfants et êtes propriétaire de votre logement. Le moment est venu de commencer à planifier votre prévoyance de manière ciblée.

**Vers 50 ans** Il est temps de faire le point de la situation, de préférence avec un conseiller en prévoyance. Les documents nécessaires dans ce contexte sont les suivants: déclaration d'impôt, certificats de salaire et d'AVS, extraits bancaires, certificat et règlement de la CP, justificatifs du pilier 3a, polices d'assurance vie, documents relatifs à votre logement en propriété. Si cet examen met en évidence des lacunes, il vous reste suffisamment de temps pour les combler.

**Tous les 5 ans** Analysez votre situation de prévoyance. De nouvelles mesures s'imposent-elles? Avez-vous l'intention de prendre une retraite anticipée? Attention: si vous souhaitez toucher votre avoir de la CP sous forme de capital, vous devez en faire la demande à votre caisse (plusieurs années) à l'avance.

### En savoir plus

- [www.ahv-iv.ch](http://www.ahv-iv.ch)  
Mementi et adresses des caisses de compensation AVS
- [www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch)  
(→ Assurances sociales → Prévoyance professionnelle et 3<sup>e</sup> pilier)  
Informations sur le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pilier

Les familles consacrent près de 25% de leur budget aux primes d'assurances, dont un tiers à leur caisse maladie. Il n'est dès lors guère étonnant que la hausse continue des primes suscite des grincements de dents. Force est toutefois d'admettre que, grâce à l'assurance de base obligatoire, toutes les personnes en Suisse bénéficient d'une bonne couverture des frais médicaux et d'hospitalisation. L'assurance du risque de perte de gain, par contre, dépend avant tout de votre situation professionnelle.

### Employés: assurance automatique

Si vous êtes salarié et que vous travaillez à un taux minimum, vous bénéficiez automatiquement d'une certaine couverture.

**Perte de gain** En cas d'accident, l'assurance accidents obligatoire (LAA) verse des indemnités journalières qui, pour une incapacité de travail complète, couvrent 80% du dernier salaire de la personne assurée (limite supérieure 2020: 148 200 francs).

Si votre incapacité de gain est due à une maladie, votre employeur continuera de vous verser un salaire, mais uniquement pendant un certain temps, soit durant deux à trois mois après trois ou quatre années de service. De nombreux employeurs concluent une assurance collective d'indemnité journalière

en cas de maladie couvrant 80% du dernier salaire pendant deux ans au maximum.

- En l'absence d'une telle assurance collective dans votre entreprise, il peut être recommandé de conclure une assurance privée (cf. p. 9).

**Invalidité** En cas d'incapacité de gain permanente, la couverture est également meilleure lorsque l'invalidité est due à un accident. L'AI et l'assurance accidents versent alors des rentes jusqu'à hauteur de 90% du salaire assuré. En cas d'invalidité consécutive à une maladie, les employés touchent, outre la rente AI, une rente d'invalidité de la CP.

**Et en cas de décès?** L'AVS, l'assurance accidents obligatoire et la caisse de pensions versent aux veuves et aux veufs une rente de survivants; aux enfants d'une personne décédée, c'est une rente d'orphelin qui est versée.

- Attention en cas de concubinage: ni l'AVS ni l'assurance accidents ne prévoient des prestations en faveur du partenaire; dans la CP, tout dépend du règlement. D'où l'importance de la prévoyance privée pour les personnes vivant en concubinage.

### Indépendants: assurance privée

Etes-vous votre propre chef? Alors c'est à vous qu'il revient de veiller à votre couverture

d'assurance, sachant qu'il est recommandé de se faire conseiller à temps par un spécialiste. En tant qu'indépendant, vous pouvez

### Caisse maladie: quelques tuyaux

- **Exclure la couverture accidents**

Si vous travaillez au moins huit heures par semaine pour le même employeur, l'assurance accidents couvre tous les frais de soins à la suite d'un accident professionnel ou non professionnel.

> **Economie: jusqu'à 7% de la prime**

- **Choisir un modèle d'assurance alternatif**

Dans le cadre d'un modèle Médecin de famille ou HMO, vous êtes tenu(e) de toujours commencer par consulter le médecin de famille ou le centre HMO, sauf en cas d'urgence. En outre, les caisses offrent aussi des modèles Telmed ou se fondant sur des listes, mais les économies alors réalisées sont généralement moindres. Veuillez lire les conditions d'assurance avant la conclusion.

> **Potentiel d'économies pour les modèles Médecin de famille ou HMO: de 4% à 20%.**

- **Augmenter la franchise**

Il vaut la peine d'augmenter la franchise pour adultes minimale, qui est de 300 francs, si vous ne vous attendez pas à des dépenses de santé élevées.

> **Economie en cas de franchise maximale de 2 500 francs: 1540 francs max. par an**

- **Demander la réduction des primes**

Les assurés qui vivent dans des conditions économiques modestes ont droit à une réduction des primes. Les dispositions applicables varient d'un canton à l'autre, et c'est souvent vous qui devez prendre l'initiative. Renseignez-vous auprès de l'agence AVS de votre commune.

- **Changer de caisse**

Procurez-vous plusieurs offres et comparez les primes, sans oublier de tenir compte du service à la clientèle. Demandez conseil à vos connaissances. Vous trouverez des comparaisons de primes par exemple sous [www.priminfo.ch](http://www.priminfo.ch) et [www.comparis.ch](http://www.comparis.ch).

vous affilier facultativement tant à une CP qu'à l'assurance accidents obligatoire, et vous toucherez les mêmes prestations qu'un salarié. Cependant, nombre de personnes préfèrent opter pour des assurances privées offrant des solutions sur mesure, telles que:

**Assurance d'indemnité journalière** En cas d'incapacité de travail, un montant fixe vous est versé par jour, en général pendant deux ans au maximum. Pour réduire votre prime, vous pouvez convenir d'un délai d'attente de 30 ou 60 jours avant le paiement de la première indemnité journalière.

**Rente d'incapacité de gain en cas d'invalidité** Le risque lié à une incapacité de gain permanente peut être couvert par une assurance de rentes.

**Capital décès** Ce type d'assurance permet de garantir la sécurité financière de votre conjoint et de vos enfants. Il est intéressant également pour les personnes qui vivent en concubinage, étant donné que, dans le pilier

3b, les bénéficiaires peuvent être désignés librement.

### Couverture pour les femmes au foyer

Les assurances de risque servent en première ligne à couvrir le revenu d'une activité lucrative.

Mais une maladie ou un accident ont aussi des conséquences financières s'ils touchent une femme au foyer. C'est pourquoi divers assureurs et caisses maladie proposent, à l'intention des femmes au foyer, des assurances d'indemnité journalière ainsi que des assurances en cas d'invalidité ou de décès.

- **Saviez-vous, qu'il est beaucoup plus fréquent de devenir invalide suite à une maladie qu'à un accident? Ces deux riches devraient donc tous deux être couverts.**

### En savoir plus

- **[www.priminfo.ch](http://www.priminfo.ch)**  
Calculateur des primes de la Confédération

- **L'indemnité journalière, la rente d'incapacité de gain et le capital décès peuvent aussi être assurés via le pilier 3a. Dans ce cas, vous pourrez réduire votre charge fiscale, puisque vous pourrez déduire la prime jusqu'à hauteur du montant maximal prévu par la loi.**

## BUDGET

# Faire le point

Pouvez-vous vous permettre de partir à la retraite? Un budget précis met en évidence les éventuelles lacunes de financement et montre comment les combler. Dès aujourd'hui. Prenez votre calculatrice et faites-vous une idée claire de votre situation financière.

Votre budget comprend deux volets: le premier indique ce que vous dépensez aujourd'hui et combien il vous reste pour la prévoyance. Le second couvre, approximativement, la période de votre retraite et indique s'il y a une lacune de financement. Pour en avoir le cœur net, procédez comme ci-dessous.

## Quatre conseils pour estimer votre budget actuel

- Réunissez tous les justificatifs, notamment ceux de vos dépenses, selon le tableau ci-contre.
- Faites la moyenne des postes importants et irréguliers, par exemple les impôts, les intérêts hypothécaires et les primes d'assurance.
- Prévoyez une réserve pour imprévus tels que les factures de dentiste, les suppléments de chauffage, les frais d'écolage extraordinaires des enfants.
- Attention aux dépenses cachées: considérez les achats par carte de crédit comme de l'argent déjà dépensé, même si vous ne recevez la facture qu'un mois plus tard. A long terme, les leasings peuvent aussi fortement grever votre budget.

## Le budget après le jour J

Déterminez avec votre conseiller en prévoyance le montant des vos rentes de l'AVS et

de la caisse de pensions. A ces sommes viennent s'ajouter les prestations des piliers 3a et 3b ainsi que les rendements de votre fortune. Une fois à la retraite, vos dépenses diminueront du fait de la disparition des frais professionnels, tels que ceux de restauration et de transport, et d'une réduction de la charge fiscale. En revanche, il vous restera beaucoup de temps pour vous consacrer à vos activités, faire de grands voyages et vous livrer à vos passe-temps. Dans l'ensemble, les besoins restent donc souvent les mêmes après le départ à la retraite. Comment remédier à un potentiel manque à gagner?

**Consommer le capital** On n'emporte pas sa fortune dans sa dernière demeure. Vous avez le droit d'utiliser votre capital – toutes proportions gardées.

**Examiner les frais de logement** Le logement est un poste important de votre budget. Avez-vous besoin, une fois à la retraite, d'une grande maison? Un appartement, moins cher et nécessitant moins d'entretien, ne vous suffirait-il pas?

**Rester actif** Il est tout à fait possible que vous puissiez continuer de travailler à temps partiel et mettre votre expérience professionnelle au service des autres. Au vu de l'évolution démographique, on manque aujourd'hui déjà de main d'œuvre qualifiée.

## Budget: ce qui reste au final

Revenus mensuels	Aujourd'hui	A la retraite
<b>Revenu de l'activité lucrative</b> Homme et femme, y c. 13 <sup>e</sup> salaire, gratifications, allocations pour enfants		
<b>Rentes</b> AVS, CP, rentes financées sur une base privée		
<b>Rendements</b> Titres, immeubles, etc.		
<b>Autres revenus</b>		
<b>Total des revenus</b>		

Dépenses mensuelles	Aujourd'hui	A la retraite
<b>Logement</b> Loyer ou intérêts hypothécaires; charges ou entretien; radio, TV, téléphone, Internet		
<b>Assurances</b> Caisse maladie, ménage et RC, voiture, assurances vie, pilier 3a		
<b>Impôts</b>		
<b>Ménage</b> Alimentation, boissons, repas à l'extérieur; habillement; soins corporels; journaux; magazines; animaux domestiques		
<b>Transports</b> Transports publics; voiture et moto		
<b>Loisirs</b> Hobbies, sorties; livres, formation continue; vie associative; vacances		
<b>Santé</b> Médecin (participation aux frais); dentiste		
<b>Divers</b> Pensions alimentaires; cadeaux, dons; acquisitions; imprévus		
<b>Total des dépenses</b>		

Excédent ou manque à gagner?	Aujourd'hui	A la retraite
Total des revenus		
Total des dépenses		
<b>Excédent/manque à gagner</b>		

## EPARGNE ET PLACEMENTS

# Tirez-en le meilleur parti

Le principe est simple: plus le rendement dégagé par votre épargne est élevé, plus vous serez à l'aise durant votre retraite. Seul hic: les risques liés aux placements...

«Vu le niveau actuel des intérêts, je peux tout aussi bien garder mes économies dans un bas de laine», s'indigne plus d'un épargnant, qui cherche alors des placements qui rapportent plus. Mais un compte d'épargne reste indispensable. Il sert de réserve pour les imprévus (on recommande l'équivalent de trois à six mois de salaire) et pour des acquisitions futures. Son montant dépend de vos besoins et de votre situation personnelle. Pour votre fortune restante, les banques et les assureurs proposent une vaste gamme d'instruments financiers. Vous avez l'embarras du choix!

## Constitution de patrimoine via le pilier 3a

Grâce aux avantages fiscaux dont il est assorti, le pilier 3a lié – conclu auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurances – est idéal pour placer l'argent que vous pouvez mettre définitivement de côté en prévision de vos vieux jours.

**Solution bancaire** Chaque année, vous versez sur votre compte 3a autant que votre situation financière vous le permet. Cet avoir est rémunéré à un taux préférentiel. Au lieu d'un compte 3a traditionnel, vous pouvez aussi choisir une solution liée à des fonds qui offre de meilleures perspectives de rendement. Dans ce cas, toutefois, vous

assumez vous-même le risque de placement. Suivant les investissements choisis et la situation boursière, des pertes ne sont pas exclues. Avantage du compte 3a: une épargne flexible.

**Solution d'assurance** Si vous optez pour une police 3a, une partie de la prime annuelle sert à couvrir les risques d'invalidité et/ou de décès; le reste est affecté à l'épargne de prévoyance. A versements identiques, le rendement est donc inférieur à celui d'un compte 3a, qui ne comprend pas de couverture du risque. Les assureurs proposent aussi des polices de prévoyance liées à des fonds. Avantage d'une police 3a: grâce à l'épargne forcée du paiement annuel des primes et à l'exonération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain, vous êtes sûr d'atteindre votre objectif d'épargne.

- Vous pouvez tout à fait combiner ces deux solutions en souscrivant une police de risque 3a auprès d'un assureur et en ouvrant un compte d'épargne 3a dans une banque.

## Epargner à l'aide d'assurances vie

Les assureurs proposent aussi divers produits dans le domaine de la prévoyance libre. Comme ceux-ci combinent processus d'épar-

gne et couverture du risque, on parle d'assurances vie mixtes. Il en existe trois formes principales:

### Assurance financée par prime annuelle

L'assurance vie classique couvre à la fois un capital décès et un capital en cas de vie. Outre les polices à taux d'intérêt fixe, il y a celles liées à des fonds – avec le risque de placement que cela implique. L'avantage de telles assurances, c'est que vous vous astreignez à épargner. Dans un cas comme dans l'autre, choisissez l'exonération des primes, afin d'être certain d'atteindre votre objectif d'épargne même en cas d'incapacité de gain.

- Ne souscrivez une assurance vie financée par prime annuelle que si vous êtes certain de pouvoir en assumer les coûts pendant toute la durée. Car en cas de résiliation anticipée, vous subirez toujours une perte. Cette règle vaut aussi pour les polices du pilier 3a.

**Assurance à prime unique** Au lieu de payer une prime annuelle, vous versez à la conclusion un montant unique d'une certaine importance. Ces polices peuvent être souscrites soit avec un taux fixe, soit sous la forme liée à des fonds.

**Assurance de rente viagère** En lieu et place d'un capital versé à l'échéance, vous pouvez assurer une rente. Suivant le contrat, vous toucherez celle-ci à vie. Une assurance de rente viagère peut être financée soit par prime unique, soit par prime annuelle.

L'offre mentionnera des «excédents» censés vous être versés à l'échéance en sus des prestations garanties. Mais attention: ces excédents dépendent de la marche des affaires de l'assureur et ne sont jamais garantis!

### » Mot clé «Privilèges fiscaux»

Les assurances vie avec versement d'un capital bénéficient de privilèges fiscaux. Les primes payées ne sont pas déductibles des impôts, il est vrai. En revanche, au moment du paiement, tant le capital que les rendements ainsi qu'un éventuel excédent sont exonérés d'impôts (durée minimale pour les polices à prime unique: cinq ans, ou dix ans pour les polices liées à des fonds).

## Le monde des papiers-valeurs

Vous éviterez de spéculer avec vos économies destinées à votre prévoyance vieillesse, la sécurité primant ici. Cependant, comme il

s'agit généralement de placements à long terme, vous pouvez prendre quelques risques afin d'espérer réaliser un meilleur rendement. Ci-dessous, une vue d'ensemble des principaux instruments financiers.

**Obligations** En achetant des obligations, vous mettez votre argent à la disposition d'une entreprise ou d'une institution de droit public (commune, Etat) contre paiement d'un intérêt. A l'échéance convenue, le capital vous est restitué. La sécurité de votre investissement dépend dans une très large mesure de la solvabilité du débiteur, d'où l'importance d'une bonne notation de celui-ci (AAA ou AA). Le cours de vos obligations peut fluctuer pendant la durée du contrat, ce qui ne devrait guère vous inquiéter si vous entendez les conserver jusqu'à leur échéance. Par contre, si vous êtes contraint de les vendre prématurément, vous pourriez subir une perte.

**Actions** En acquérant des actions, vous devenez copropriétaire de l'entreprise émettrice. Vous participez au résultat de celle-ci, par le biais d'un éventuel dividende, mais aussi et surtout par l'augmentation du cours boursier de l'action de «votre» entreprise. Par contre, vous assumez pleinement le risque de cours; vous n'avez aucun droit au remboursement de votre capital. Votre investissement

est soumis aux fluctuations, haussières ou baissières, de la bourse. Trois facteurs sont garants de sécurité: la qualité de l'entreprise émettrice, une large diversification des actions qui composent le portefeuille d'actions et un horizon de placement à long terme (au moins dix ans).

» **Mot clé «Produits à capital protégé»**

Les produits garantissant la protection du capital font partie des produits structurés. Ils garantissent un remboursement minimal (p. ex. 90%) et permettent simultanément de participer aux évolutions positives du marché boursier. Attention! Tous les produits structurés ne proposent pas une protection du capital. En outre, la qualité de ces produits dépend de l'institut financier qui se trouve derrière. N'achetez de tels titres que si vous comprenez vraiment de quoi il s'agit.

**Fonds de placement** Ils réunissent les capitaux de nombreux investisseurs pour les placer dans des papiers-valeurs largement diversifiés. Ainsi, même avec de petites sommes, vous pouvez bénéficier de techniques de placement et de couvertures du risque profes-

sionnelles. L'offre de fonds est énorme: obligations, actions, matières premières, métaux précieux, immeubles, branches, pays... Vous avez le choix entre des fonds conservateurs, équilibrés ou très spéculatifs. Les comparaisons de rendements et les notations fournissent de précieuses indications sur la qualité des différents fonds.

**Plans d'épargne liés à des fonds** Ils permettent une épargne en titres même avec un apport de fonds modeste. Modalités: vous versez par exemple régulièrement 100 francs, qui sont investis dans les fonds de votre choix. Suivant le cours du jour, vous obtenez plus ou moins de parts. Sur une période de temps longue, les fluctuations de cours

» **Mot clé «Gestion de fortune»**

Vous n'avez pas le temps, pas assez de connaissances, ou vous ne vous intéressez pas suffisamment à l'évolution des marchés financiers pour investir votre épargne de façon adaptée? Alors, la gestion de fortune est la solution qu'il vous faut. En choisissant cette option, vous confiez à des spécialistes en placements la composition, la surveillance et la gestion d'un portefeuille de fonds conformément à votre stratégie de placement.

se compenseront, et vous bénéficierez d'un cours moyen intéressant.

### Règles d'or de l'investisseur

1. Plus le rendement est élevé, plus le risque est grand.
2. Plus l'horizon de placement est lointain, plus le risque est acceptable.
3. Ne jamais mettre tous ses œufs dans le même panier, mais diversifier ses placements au maximum.
4. Ne pas toucher aux produits financiers dont on ne comprend pas le fonctionnement.

---

### En savoir plus

- [www.letemps.ch/economie](http://www.letemps.ch/economie)  
Portail financier du quotidien Le Temps
  - [www.swisslife.ch/investir](http://www.swisslife.ch/investir)
  - [www.swissquote.ch](http://www.swissquote.ch)  
Recherche et comparaisons de fonds
-

